

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 juillet, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 6 juillet 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mercredi 6 juillet 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MECHE, Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Benoît BALAIS a donné pouvoir à Catherine CAILLY
Godwill BABALAO a donné pouvoir à Laëtitia BOISSEE
Valérie CATHERINE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Nathalie BOUILLARD
Flavien DELÊTRE a donné pouvoir à Valérie DESQUESNE
Sylvain DELANGE a donné pouvoir à Hervé PONDEMER
Sylvain GASCOUIN a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER
Jean-Daniel GOUDIER a donné pouvoir à Florence DUQUESNE
Brigitte LAIR a donné pouvoir à Patrice MECHE
Nadine LECHATILLIER a donné pouvoir à Jean ELISABETH
Anne ROELANDT a donné pouvoir à Patrick BILLARD

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220712-22_04705-DE
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Absents excusés :

Isabelle LEPESTEUR
Angélique MOURCQ

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-10
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 16	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Patrick FENOUIL		
Le compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/068 – Décision modificative n°1 – budget principal

Dans le cadre de la nouvelle organisation engagée pour la fourniture des repas aux écoles, il est nécessaire de procéder à certaines adaptations de matériels, et notamment à l'achat de conteneurs de maintien au chaud et conteneurs réfrigérants pour le transport des repas. De même, pour le conditionnement des repas, il ne sera plus utilisé de barquettes plastiques, mais des bacs inox ou des ramequins en verre pour les desserts et les entrées fabriqués au collège.

Enfin, la commune a mis fin au contrat de location du véhicule réfrigéré, et a choisi l'acquisition d'un camion Renault Trafic (avec hayon pour faciliter le transport des conteneurs repas). Il est aussi nécessaire de compléter les crédits pour l'achat d'un véhicule « d'astreinte » technique.

Il est donc proposé les écritures suivantes :

Section d'investissement				
Fonction	Article	Opération	Intitulé	Montant
Dépenses				
<i>chapitre 20 - subventions d'équipement versées</i>				
281	204131		subventions département - biens mobiliers, matériels et études	-20 000,00 €
<i>chapitre 21 - immobilisations corporelles</i>				
281	21828		autres matériels de transport	55 000,00 €
845	21828		autres matériels de transport	8 000,00 €
281	2188		autres immobilisations corporelles	40 000,00 €
<i>chapitre 041 - opérations patrimoniales (opérations d'ordre budgétaire)</i>				
314	21621		biens historiques et culturels mobiliers	7 300,00 €
Total				90 300,00 €
Recettes				
<i>chapitre 13 - subventions d'investissement</i>				
845	1321		subventions - Etat	44 400,00 €
511	1323		subventions - département	15 000,00 €
735	1326		subventions - autre établissements publics locaux	23 600,00 €
<i>chapitre 041 - opérations patrimoniales (opérations d'ordre budgétaire)</i>				
314	10251		dons et legs en capital	7 300,00 €
Total				90 300,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- ∠ **VOTE** les crédits comme précisés dans le tableau ci-dessus présenté.
- ∠ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 12 juillet 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE



Par délégation
Le Maire Adjoint
Pascal DALIGAULT